



**Délibération n°2025-99**

Date de la convocation : 25 juin 2025

Nombre de conseillers en exercice :	45
Nombre de conseillers présents :	30
Nombre de conseillers votants :	37
- dont « pour » :	37
- dont « contre » :	0
- abstention :	0

**Objet : Décision modificative n°2 au budget annexe office de tourisme**

**Le mardi 1er juillet 2025 à 18h45**

L'an deux mille vingt-cinq, le premier du mois de juillet à dix-huit heures et quarante-cinq minutes, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à Sorde l'Abbaye, salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc LESCOUTE, Président en exercice :

**Étaient présents :** Robert BACHERE, Sylviane LESCOUTTE, Christian DAMIANI, Philippe LABORDE, Jean-Marc LESCOUTE, Jean-François LATASTE, Dominique DUPUY, Corine DE PASSOS, Bernard DUPONT, Estelle LEVI, Bernard MAGESCAS, Marie-Hélène SAGET, Véronique GOMES, Serge LASSERRE, Didier MOUSTIE, Christian FORTASSIER, Isabelle DUPONT-BEAUVAIS, François CLAUDE, Christel ROLLO, Valérie BRETTHOUS, Marie Josée SIBERCHICOT, Régine TASTET, Alain DIOT, Sophie DISCAZAUX, Roger LARRODE, Annie BOULAIN, Marie-Françoise LABORDE, Annie LAGELOUZE, Henri LALANNE

**Suppléants :** Luc DE MONSABERT

**Étaient excusés :** Lionnel BARGELES, Guy BAUBION BROYE

**Procurations :** Fabienne LABASTIE à Sylviane LESCOUTTE, Gisèle MAMOSER à Serge LASSERRE, Francis LAHILLADE à Bernard MAESCAS, Didier SAKELLARIDES à Jean-Marc LESCOUTE, Jean-Luc SEMACOY à François CLAUDE, Liliane MARBOEUF à Isabelle DUPONT-BEAUVAIS, Sandrine DARRICAU-DUFAU à Chritel ROLLO,

**Absents :** Rachel DURQUETY, Julien PEDELUCQ, Thierry CALOONE, Roland DUCAMP, Stéphane BELLANGER, Thierry LE PICHON, Bruno TRAVERT,

**Secrétaire de séance :** Françoise LABORDE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les Statuts de la Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 2025-35 date du 8 avril 2025 portant approbation du budget annexe office de tourisme de l'exercice 2025 ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 2025-67 date du 29 avril 2025 relative à la décision modificative n°2

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

**CONSIDÉRANT** que sur les crédits relatifs à l'accompagnement de la MONA sur la stratégie de la compétence tourisme sur le territoire concernant des immobilisations incorporelles ont été imputés en investissement au chapitre 20 alors qu'il s'agit d'une dépense de fonctionnement article 617 études et recherches (chapitre 11)



La Décision modificative n° 2 suivante est donc proposée :

INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
2031 Frais d'études	-31 000,00	021 Virement de la section fonctionnement	-31 000,00
<b>Total</b>	<b>-31 000,00</b>	<b>Total</b>	<b>-31 000,00</b>

FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
617 Etudes et recherches	31 000,00		
023 Virement à la section d'investissement	-31 000,00		
<b>Total</b>	<b>0,00</b>		

**Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité:**

- **APPROUVE** la décision modificative n°2 du budget annexe office de tourisme, telle que présentée ci-dessus.
- Le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.
- La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat notamment sur telerecours.fr pour les particuliers justiciables.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus

Le Président,  
Jean Marc LESCOUTE

